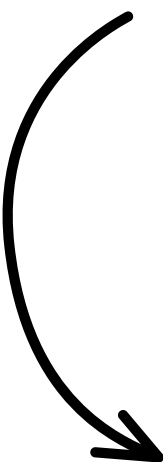


Protocole pour l'administration d'épinéphrine en cas de réaction allergique de type anaphylactique chez un enfant non connu allergique dans les services de garde éducatifs à l'enfance.

À compter du 1er mars 2027, votre éducatrice en milieu de garde devra obligatoirement avoir dans sa trousse de premiers soins un dispositif d'administration d'épinéphrine pour enfants (DAEE), tel qu'un ÉpiPen, dans son milieu de garde.

Advenant qu'un enfant présente une réaction allergique sévère dont l'allergie n'était pas connue, l'éducatrice devra lui administrer le dispositif d'épinéphrine et suivre les étapes prévues au document suivant : [Protocole](#)

Comme indiqué dans ce document, votre signature atteste uniquement que vous en avez pris connaissance. Elle ne constitue pas une autorisation d'administrer l'épinéphrine à votre enfant.



5 – Signature de confirmation de la lecture du document

Je, , confirme avoir pris connaissance du document et en avoir compris le propos.
(Nom en lettres moulées)

Sign Here

Signature du parent

Date (AAAA-MM-JJ)

* Aucune autorisation parentale n'est requise.
Votre signature au présent protocole est simplement pour confirmer la prise de connaissance du document.

L'article 2 de la Charte des droits et libertés de la personne indique également que tout être humain dont la vie est en péril a droit au secours et que toute personne doit porter secours à celui dont la vie est en péril, personnellement ou en obtenant du secours, en lui apportant l'aide physique nécessaire et immédiate, à moins d'un risque pour elle ou pour les tiers ou d'un autre motif raisonnable.

Donc, si un enfant sans allergie connue présente une réaction allergique de type anaphylactique lors de sa présence au SGEE, tout adulte en sa présence doit lui administrer de l'épinéphrine sans attendre.